



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 9 septembre 2014

Le collège des IA-IPR,

à

mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par :
Anne DAUVERGNE/Claude VALTAT
Référence :
AD/CV/MY
Téléphone
03 80 44 87 05
Télocopie
03 80 44 86 95
Courriel
Corpsdinspection2@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon
Secrétariat IA-IPR
2G rue du général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : lettre de rentrée commune 2014-2015

La réussite de tous les élèves, leur insertion sociale et professionnelle, nécessitent un engagement sans faille de tous les acteurs du système éducatif. Une culture commune des différents corps d'inspection viendra renforcer l'unité des actions engagées à tous les niveaux, dans le cadre de la « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » du 9 juillet 2013.

Cette lettre de rentrée retient des orientations s'inscrivant dans les priorités nationales et dans celles du projet académique 2014-2017. Elle comprend une partie commune aux IA-IPR, ce qui marque notre volonté de cohérence et d'efficacité, suivie d'un ensemble de préconisations spécifiques à chaque discipline.

I. Priorités nationales

La circulaire de rentrée parue au BO n°21 du 22 mai 2014 fixe pour cette année scolaire un certain nombre d'orientations et de priorités qui seront déclinées au niveau académique.

Quatre grands axes guideront les évolutions souhaitées :

- accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle ;
- combattre les inégalités tout au long de la scolarité ;
- former, soutenir et accompagner les équipes pédagogiques et éducatives ;
- promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante.

II. Priorités académiques

Il convient de placer la pédagogie au centre de nos préoccupations pour la réussite de tous les élèves et pour le développement de leurs ambitions. Pour notre académie, trois axes sont à privilégier.

A. Sécuriser et individualiser les parcours des élèves

Un taux de redoublement encore élevé dans l'académie nécessite de traiter les difficultés rencontrées par les élèves pour les accompagner vers la réussite. Il convient de prévenir le décrochage et d'identifier les obstacles aux apprentissages pour repérer les besoins individuels des élèves et apporter des remédiations dans le cadre d'un enseignement par compétences et d'une pédagogie différenciée.

Nous invitons les équipes pédagogiques à mutualiser leurs pratiques et à innover au sein de la classe, notamment dans les dispositifs d'accompagnement.

Au travail en équipe disciplinaire viendront s'ajouter la réflexion et les actions transdisciplinaires. Une vigilance particulière sera accordée aux liaisons inter-degrés et inter-cycles ainsi qu'à la fluidité des parcours de formation des élèves.



Les usages pédagogiques du numérique participeront à cette évolution des pratiques. Des ressources pour l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ac-dijon.fr/pid30258/dispositif-d-accompagnement-personnalise-dans-le-second-degre.html>

B. Combattre les inégalités tout au long de la scolarité

Notre académie connaît des disparités territoriales, économiques et sociales. Aussi convient-il de travailler dans le sens d'une équité accrue pour réduire l'impact des déterminismes sociaux.

La réforme de l'éducation prioritaire sera engagée en tenant compte des spécificités territoriales perceptibles dans notre académie à dominante rurale. Il convient de favoriser l'inclusion scolaire et la répartition plus juste des élèves en visant davantage de mixité sociale.

Un bon usage du numérique pourra contribuer à développer des liens inter-établissements et inter-degrés, et à rompre l'isolement de certains établissements.

La promotion d'une école exigeante et bienveillante nécessite d'agir sur le climat scolaire pour que chaque élève se sente en confiance. Cette action conditionne la réussite et le bien-être des élèves au sein de l'école.

Les valeurs de la République sont à défendre pour prévenir toutes les formes de discrimination et de harcèlement. La laïcité doit être réaffirmée pour garantir à l'ensemble de la communauté éducative un cadre propice à la transmission de savoirs et la construction de compétences.

C. Former, soutenir et accompagner les équipes pédagogiques

1 – La formation initiale

Notre académie accueille en cette rentrée environ quatre cent cinquante stagiaires qui recevront une formation à la fois théorique et pratique, par alternance, en établissement et à l'ESPÉ.

La collaboration efficace entre les différents services du rectorat et les personnels d'encadrement a permis de déterminer les terrains de stage. L'accueil, l'accompagnement et la formation en établissement de ces divers professeurs stagiaires doivent mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques. Les professeurs tuteurs, en particulier, jouent un rôle primordial dans cette professionnalisation, et nous les remercions vivement de leur engagement dans cette mission.

Au cours de l'année, des professeurs pourront être également sollicités pour accueillir des étudiants de Master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) 1^{re} et 2^e année préparant les concours, lors de périodes de stage d'observation et de pratique accompagnée.

2 – La formation continue

La formation continue est un levier incontournable pour faire évoluer les pratiques pédagogiques. Il s'agit de faire entrer l'école dans l'ère du numérique pour rendre les élèves plus actifs et engagés dans l'acquisition des savoirs. La formation des enseignants au numérique et par le numérique est un volet essentiel de la formation continue.

Le Plan Académique de Formation propose, à travers différents parcours M@gistère, des formations hybrides ou entièrement à distance.

La formation continue est prise en charge par le service de formation académique (DAFOP). Le plan académique de formation, consultable en ligne (<http://paf.ac-dijon.fr>), propose des formations transversales et disciplinaires. Pour les actions à candidature individuelle, les personnels peuvent s'inscrire jusqu'au 27/09/2014 dans GAIA. Les chefs d'établissement émettent un avis sur les candidatures individuelles de leurs personnels du 01/10/2014 au 12/10/2014. La sélection des candidatures par les corps d'inspection et conseillers techniques a lieu du 16/10/2014 au 7/11/2014. Les candidatures retenues seront consultables à partir du 14/11/2014 dans GAIA.



3 – Les formateurs académiques

L'année 2014-2015 voit la création du statut de *formateur académique*. L'objectif de cette mesure consiste à professionnaliser davantage les formateurs dans le second degré. Ces formateurs seront amenés à accompagner les stagiaires poursuivant leur formation initiale à l'ESPÉ, à animer le réseau de tuteurs et à intervenir dans le cadre de la formation continue.

III. La réussite scolaire dans notre académie

La réussite scolaire demeure un axe prioritaire du projet académique 2014-2017, et la lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu national majeur pour cette année.

Dans l'académie de Dijon, pour la session 2014, nous constatons une réussite inégale aux différents examens.

- Pour le Diplôme National du Brevet (résultats au 15/07/2014)

La baisse significative des résultats académiques au DNB doit nous interroger et devenir un sujet majeur de préoccupation.

2012		2013		2014	
Académique	National	Académique	National	Académique	National
83,8%	84,7%	86,7%	84,7%	84,2%	85,2%

- Pour les baccalauréats général et technologique

Nous constatons avec satisfaction que les résultats des baccalauréats technologiques ont sensiblement progressé et que ceux du baccalauréat général sont stables et supérieurs à la moyenne nationale.

	2012		2013		2014	
	Académique	National	Académique	National	Académique	National
BCG	88,9%	89,7%	91,9%	91,9%	91,6%	90,9%
BTN	84,4%	83,4%	86,6%	86,7%	91,4%	91%

Source : OCEAN - sessions juin 2012, 2013, 2014

NB :

- les taux nationaux correspondent à la métropole plus les DOM ;

- pour les trois années, le champ correspond à la session de juin, sans la 2^e session de septembre.

IV. Différentes modalités d'inspection

Le décret du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré vient d'être publié ; il apporte des précisions attendues sur le métier.

Si l'inspection individuelle vérifie la contribution de chaque enseignant à la mise en œuvre des réformes et priorités nationales, telles que définies dans la loi de Refondation de l'école de la République (la mise en œuvre du conseil école-collège, la politique numérique, le socle de connaissances, de compétences et de culture par exemple), elle s'attache également à apprécier la contribution de chaque professeur à la politique pédagogique de l'établissement, définie tant par le projet d'établissement que par le contrat d'objectifs.

Au-delà de l'inspection individuelle, d'autres modalités d'évaluation sont reconduites cette année :

- *évaluation de l'enseignement d'une discipline et de sa contribution à l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat d'objectifs de l'établissement* : ceci suppose l'observation des cours dispensés par tous les enseignants d'une même discipline ;
- *évaluation, au travers d'observations croisées, d'un champ disciplinaire élargi* comme les langues vivantes, les sciences expérimentales technologiques et mathématiques, les sciences humaines, les disciplines artistiques : cela offre l'avantage de pointer la cohérence de la formation dans un champ disciplinaire donné ;
- *évaluation de dispositifs transversaux par un groupe d'inspecteurs* : accompagnement personnalisé au collège et au lycée général et technologique, histoire des arts, enseignements d'exploration, accompagnement éducatif ; cette évaluation se déroule en deux temps : une observation croisée de séances, puis une réunion de toute l'équipe pédagogique impliquée ;



- *accompagnement des lycées connaissant un changement de chef d'établissement ou d'une communauté éducative comprenant collège et écoles du secteur* : les thématiques d'étude seront définies en concertation avec les IA-DASEN et l'équipe de direction de l'établissement concerné et seront prises en charge par le groupe académique d'accompagnement pédagogique des établissements (GAAPE) composé d'inspecteurs et de chefs d'établissement.

Toutes ces formes d'interventions sont complémentaires et correspondent au développement du volet transversal des missions pédagogiques des corps d'inspection ; les observations croisées associant inspecteurs du 1^{er} et 2^d degré doivent se développer, notamment dans la mise en place des conseils école-collège, à propos desquels nous vous invitons à lire le rapport de l'inspection générale sorti en mai 2014 (<http://www.education.gouv.fr/cid81522/la-mise-en-place-des-conseils-ecole-college.html>).

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire, et nous sommes à vos côtés, pour vous accompagner dans ces évolutions, au service de la réussite de tous les élèves de l'académie.

Pour le collège des IA-IPR, les doyennes
Anne DAUVERGNE Claude VALTAT